

CAS TYPE

Elevage fromager en chèvre des Pyrénées

Piémont / Montagne
(zones intermédiaires)



Elevage fromager en monotraite disposant de surfaces de parcours conséquentes, sans estive ni fenaison, et élevant les chevreaux sous la mère

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION



Main d'œuvre

2 UMO dont
1,6 pour les chèvres



SAU

70 ha plus ou moins
boisés non fauchés



Nombre de chèvres

50 chèvres des Pyrénées
10 chevrettes de l'année
et 10 chevrettes d'un an



Lait transformé

9 600 litres

Ce système concerne généralement des éleveurs installés hors cadre familial sur des communaux de types landes ou bois, souvent délaissés par d'autres types de production mais particulièrement adaptés aux chèvres pyrénéennes.

Ici, le foncier n'est pas un facteur limitant et la ressource fourragère naturellement présente assure une bonne partie de l'alimentation du troupeau. En revanche, la configuration et le mode de faire valoir sont plus ou moins facilitants : il n'est pas toujours possible d'installer des clôtures (à cause du relief ou des broussailles, ou tout simplement par manque de maîtrise du foncier) ce qui conduit les éleveurs à passer beaucoup de temps à garder le troupeau sur les parcours. De fait, l'organisation du travail amène le plus souvent les éleveurs à faire le choix de la monotraite.

Bien que le système soit proche du bio, la certification n'est pas systématique, l'éleveur privilégiant l'achat d'aliments et de fourrages locaux plutôt que bio. Les vaches ont ici un rôle complémentaire dans le fonctionnement du système, puisqu'elles consomment l'herbe et les refus des chèvres, tout en produisant du lait qui est transformé en tommes, diversifiant ainsi l'offre de produits commercialisés. Un atelier brebis laitière remplace parfois les vaches.



Les troupeaux

50 chèvres des Pyrénées
en monotraite
200 litres de lait
transformé/chèvre
+
2 vaches laitières



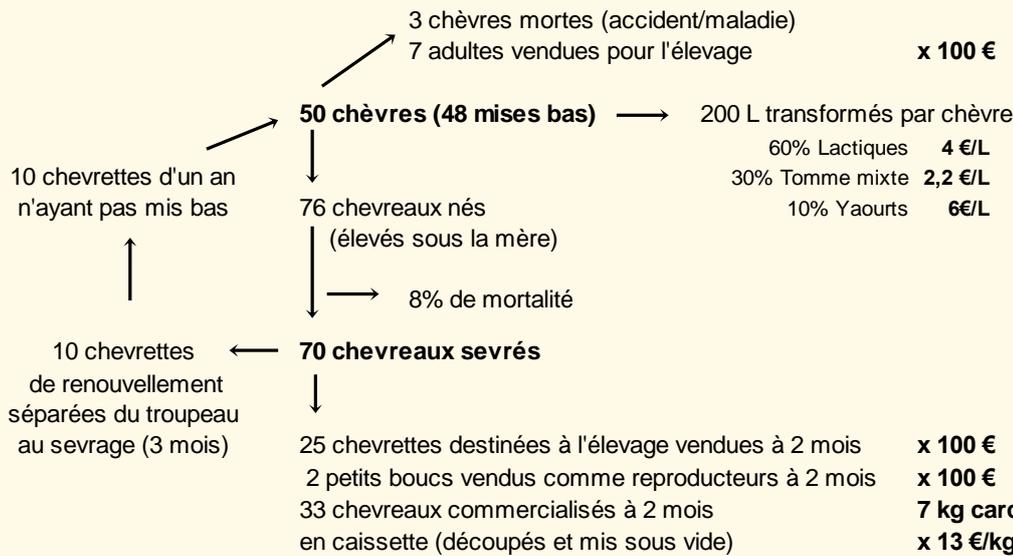
Équipement

1 chèvrerie (avec stockage foin)
Traite manuelle
(avec quai de traite)
Fromagerie récente
1 véhicule type 4x4



LA CONDUITE DU TROUPEAU

Le cheptel en rythme de croisière



Les ventes



Le lait est transformé en une gamme de fromages assez diversifiée : lactiques (crottins) mais aussi tommes (avec le lait de vache à proportion de 70% lait de vache et 30% lait de chèvre) et en moindre mesure yaourts au lait de chèvre. La commercialisation ne pose pas problème et s'appuie sur l'image de la race.

La traite est souvent manuelle (par choix) mais peut également passer par un pot trayeur. La présence d'un quai de traite n'est pas systématique non plus. Les éleveurs pratiquent la monotraite pour simplifier la gestion du travail et les déplacements d'animaux.

Résultats techniques

Nb de chevreaux nés par mère : **1,5**
 Nb de chevreaux sevrés par mère : **1,4**
 Renouvellement : **20 %**
 Age 1ère mise bas : 2 ans (séparation des chevrettes)
 Lactation : **200 L transformés** par mère (après sevrage des chevreaux)
 Poids moyen des chevreaux de boucherie **7 kg carc.**
 Alimentation distribuée : **360 kg de foin /chèvre** et **36 kg /chèvre de concentrés**



LA VALORISATION DES PRODUITS

Grâce à une commercialisation en circuits courts, la valorisation du lait est intéressante et permet de dégager une marge brute par chèvre satisfaisante. La fabrication de tomme est un peu moins rémunératrice mais permet de diversifier la gamme de produits vendus et répond souvent à une demande de la clientèle.



ZOOM SUR...

Laisser les chevreaux sous la mère pendant 2 mois impacte la quantité de lait transformée : au-delà du choix éthique avancé par les éleveurs, cela correspond à une volonté de se simplifier le travail en début de campagne et de relancer la commercialisation en douceur ; la valorisation du lait en yaourt est particulièrement intéressante et séduit de plus en plus d'éleveurs, cependant, elle demande une bonne logistique et une bonne maîtrise commerciale car c'est un produit qui se conserve peu et qui doit être livré régulièrement.



Le calendrier d'élevage et de pâturage

	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
			Mises bas		Séparation chevrettes renouvellement					Saillies				
			Monotraitte avec chevreaux				Monotraitte							
				Vente chevreaux de 2 mois										
Parcours				Pâturage sur parcours (bois, landes) avec garde										
Chèvrerie (+ parc de proximité)	Chèvrerie (nuit et jours de mauvais temps) + petit parc attenant													
Alimentation distribuée		Foin (1 kg/j/chèvre) + Foin de luzerne (0,5 kg/j/chèvre)				Foin (0,5 kg/j/chèvre)								
				Mélange orge/triticales/pois (240 g/j/chèvre)										

Les mises bas ont lieu en hiver et l'ensemble des chevreaux est laissé sous la mère jusqu'à 2 mois. Passé le premier mois, les chevreaux sont enfermés à part la nuit, et les éleveurs procèdent à une traite le matin. Les mâles sont ensuite commercialisés pour la viande en caissettes, tandis que les chevrettes sont en principe destinées à l'élevage et vendues vers 2-3 mois. Les chevrettes de renouvellement sont séparées du troupeau à 3 mois environ et conduites à part sur un parc qui leur est dédié.

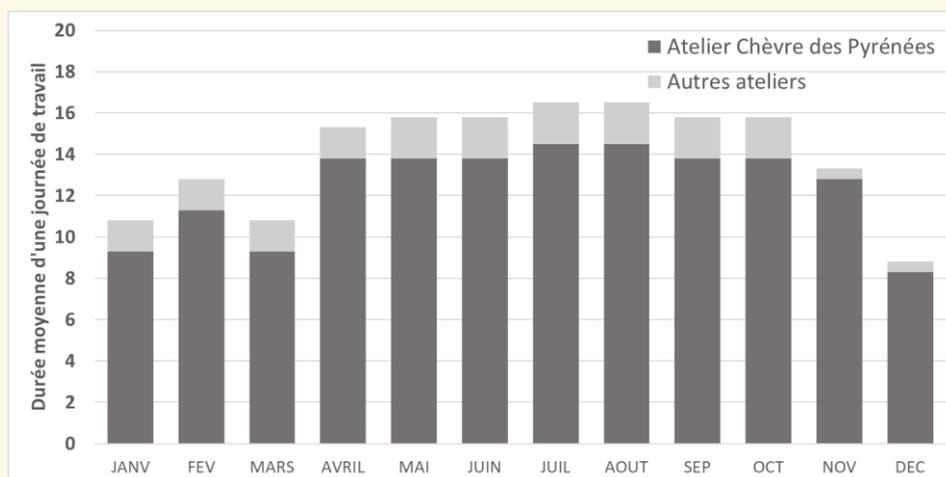
La végétation prélevée est la base de l'alimentation du troupeau : les animaux pâturent des parcours toute l'année ou presque et rentrent à la chèvrerie pour la nuit où ils bénéficient d'une distribution de foin acheté (dont foin de luzerne) et de concentrés pour préparer les mises bas et soutenir le début de lactation. Parfois, une poignée de grain est aussi nécessaire pour motiver les animaux à monter sur le quai de traite. Ce cas type est caractérisé par des frais d'alimentation modérés malgré l'impossibilité de réaliser des foins.



ZOOM SUR...

Une charge de travail conséquente toute l'année

Dans ce système, le temps de travail est important pour les éleveurs. La garde du troupeau sur parcours occupe en moyenne 3 à 4 heures par jour ce qui est conséquent : elle est cependant nécessaire de par la nature du foncier utilisé et l'absence de clôtures dans certains secteurs. Cette pratique est d'ailleurs valorisée par les éleveurs qui y voient une opportunité pour observer le troupeau (prévention de problématiques sanitaires), et pour favoriser l'ingestion du troupeau sur parcours (maximise l'autonomie fourragère). L'organisation de la journée est parfois assouplie lorsque le troupeau peut rester seul sur certains secteurs ou lorsqu'il est équipé de balises GPS. La traite manuelle est également une astreinte importante mais sa durée est raisonnable (1 heure et demie par jour en moyenne)



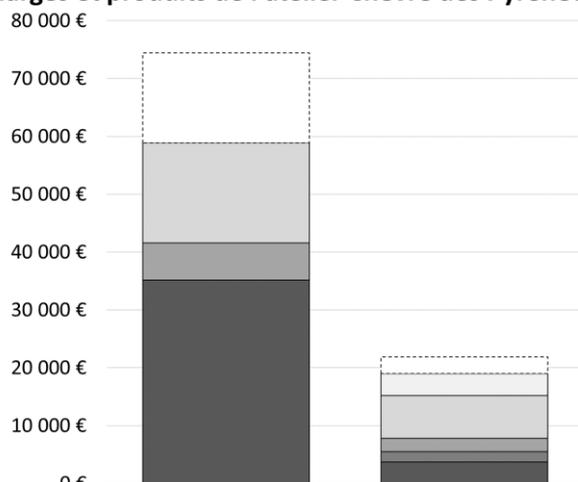


Résultats économiques de l'atelier caprin (1,6 UMO)

Valorisation moyenne du lait transformé : **3,66 €/L**
 Valorisation moyenne des chevreaux vendus : **95 €**
 Produit brut (hors primes) : 831 €/chèvre ou **4,30 €/L transformé**
 Charges d'alimentation : **74 €/chèvre**
 Charges opérationnelles : **157 €/chèvre**
 Marge brute (hors primes) : **674 €/chèvre** ou **3,50 €/L transformé**
 Charges de structure : **223 €/chèvre** ou **1,16 €/L transformé**
 EBE de l'atelier caprin : **43 670 €** soit **27 294 €/UMO**
 Efficacité économique (EBE/produit brut) : **74%**
 Rémunération du travail permise par l'atelier caprin (méthode COUPROD) : **1,4 SMIC chargé/UMO**



Charges et produits de l'atelier Chèvre des Pyrénées



	PRODUITS	CHARGES
Total Produits autres ateliers (dont PAC)	15 596 €	
Aides PAC	17 308 €	
Autres ventes (dont viande)	6 403 €	
Vente production (fromage)	35 136 €	
Total Charges autres ateliers		2 903 €
Amortissements et frais financiers		3 818 €
Charges structure (hors amortissement et frais financiers)		7 352 €
Charges de transformation		2 350 €
Frais d'élevage		1 800 €
Charges alimentaires		3 675 €

ATOUTS ET CONTRAINTES

Atouts

Le troupeau est très économe car il se nourrit principalement sur les parcours ; l'autonomie fourragère permise par cette conduite compense l'absence de production de fourrages sur la ferme. La valorisation des produits est intéressante ce qui permet une réelle rémunération du travail des éleveurs ; la présence de vaches laitières offre des complémentarités bienvenues dans la gestion de l'herbe et pour la fabrication de tommes.

Contraintes

Les surfaces de sous-bois valorisées par les chèvres ne sont pas toujours reconnues par la PAC (proratation des surfaces admissibles) ; parfois c'est le mode de faire valoir qui ne permet pas de déclarer la parcelle à la PAC (secteur appartenant à un autre éleveur qui le déclare à son nom).



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

